## DIPLOME NATIONAL DU BREVET

SESSION 2017

## HISTOIRE-GÉOGRAPHIE EMC

SÉRIE PROFESSIONNELLE

Code: 17PROHGEMCME3C

## ADDITIF AU CORRIGÉ

Pour les candidats présentant une déficience motrice, sensorielle ou un trouble des fonctions exécutives

En complément des dispositions de l'arrêté du 10 octobre 2016 en son "Article 4 "les candidats présentant une déficience motrice, sensorielle ou un trouble des fonctions exécutives peuvent être dispensés de l'exercice de la tâche cartographique éventuellement prévu à l'épreuve écrites portant sur les programmes de français, histoire et géographie et enseignement moral et civique". Les points attribués à cet exercice sont alors neutralisés et répartis sur les autres exercices de l'épreuve", il conviendrait, afin d'éviter toute erreur de calcul et de notation, que les barèmes et consignes aux correcteurs prennent en compte cette dispense en leur indiquant la formule de calcul.

Vous trouverez ci-dessous un exemple que vous pourrez adapter après visa et modifications éventuelles des inspecteurs généraux en charge des sujets :

## **Epreuve d'HGEMC = 50 points**

Si par exemple, l'exercice de cartographie est noté 4 points, le candidat est alors noté sur 46 points au lieu de 50 points, ll convient donc de ramener la note sur 50 points.

Note obtenue par le candidat	V FO – vácultat obtonu at romaná à FO nainta
46	- X 50 = résultat obtenu et ramené à 50 points
Exemple : le candidat obtient ur	n total de 36 points à l'épreuve d'HGEMC.

--- X 50 = 39/50

Les points obtenus seront arrondis au 1/2 point supérieur pour la saisie de la note.